



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Mai 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 12 mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué en session ordinaire le 6 Mai 2014, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Bernard BARAUD, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Martine PEDROLA, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE, Thierry ALLEAU, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Katia MAITRE.

Absente excusée : Aurélie LAURENT

Procuration : Aurélie LAURENT à Brigitte COMPETISSA

Secrétaires : Olivier POIRAUD, Elisabeth DEGORCE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2014

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2014 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Ont voté pour : 22, abstention : 1

Versement d'une subvention à la SEP VOLLEY

La délibération du conseil municipal du 24 Avril n'ayant pas pris en compte la demande de subvention de la SEP VOLLEY, madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer au titre de l'année 2014 une subvention de 90.00 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de madame Brigitte BONNAUD-TOUCHARD

Monsieur le Préfet ayant accepté la démission de madame Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, 1^{er} adjoint, madame le Maire demande tout d'abord au conseil municipal de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier l'ordre du tableau. La nouvelle élection permettra donc de désigner le nouveau premier adjoint.

Madame le Maire demande, préalablement à l'élection, la désignation de deux assesseurs et d'un ou une secrétaire.

Messieurs Bruno PAROLDO et Thierry ALLEAU sont nommés assesseurs.

Madame Sylvie BRUMELOT est nommée secrétaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau premier adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.

Elle rappelle que la circulaire numéro 13 du 26 mars 2014 de la Préfecture des Deux-Sèvres, reprenant les termes de la circulaire du ministère de l'intérieur du 13 mars 2014, précise qu'aucune disposition n'impose de remplacer un adjoint ayant cessé ses fonctions par un nouvel adjoint de même sexe. Cette procédure peut ainsi conduire à un écart supérieur à un entre les adjoints de chaque sexe.

Aucune conseillère municipale ne s'étant présentée, elle propose donc la candidature de Monsieur Bernard BARAUD au poste de premier adjoint.

Les résultats du premier tour du scrutin sont constatés :

Nombre de suffrages exprimés : 23

Ont voté pour la candidature de Bernard BARAUD : 22

Bulletin nul : 1

Monsieur Bernard BARAUD est élu premier adjoint.

Désignation des membres de la CLETC de la communauté d'agglomération du Niortais

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de désigner un représentant de la commune (un titulaire et un suppléant) à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Madame le Maire propose sa candidature comme membre titulaire et Madame Sylvie BRUMELOT comme suppléante.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Reversement d'une subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la perception d'une subvention de 3 100.00 € relative à la participation de la commune au programme de plantations d'arbres et de haies sur 13 communes du Syndicat de Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres. Le versement de cette subvention forfaitaire a été accordé dans le cadre de l'organisation des semaines régionales de l'arbre et de la haie 2013.

Le syndicat de pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres a mené une action globale autour du programme de plantations pour l'année 2013 auprès des 20 communes adhérentes.

La commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN a ainsi bénéficié de plantations pour un montant de 3 875.00 € HT. La participation forfaitaire des communes a été fixée à 80 % du montant HT des dépenses, soit 3 100.00 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette participation financière.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

JUIN 2014	JEUDI 19 JUIN
JUILLET 2014	JEUDI 10 JUILLET
SEPTEMBRE 2014	JEUDI 4 SEPTEMBRE

La séance se termine à 22 heures .